

Benjamin TCHOBANIAN

De: Laura Houvenaghel <studioih.mp@gmail.com>
Envoyé: jeudi 9 novembre 2023 15:12
À: Urbanisme
Objet: Enquête RLP

Bonjour,

Suite à notre rencontre lors du Cafés du Commerce, je vous fait part de mes remarques par écrit comme convenu :

1/ Question d'ordre général concernant les commerces / établissements situés en étage : Quelles solutions de publicité pour nous ? Sachant que nous n'avons pas de vitrine et qu'il est souvent difficile de placer une enseigne de façon optimale et visible surtout ...

2/ Dans mon cas, est-ce que la limite de 20% de vitrophanie concerne uniquement la porte vitrée d'entrée ? Ou également les fenêtres de l'étage ?



3/ Dans la mesure où la seule possibilité publicitaire d'un local situé à l'étage est la porte vitrée d'entrée, est-il possible de revoir la limite de vitrophanie ?

4/ Est-il possible d'autoriser les enseignes situées sur les balcons lorsque le commerce est à l'étage ? Sinon, quelles solutions pour une enseigne visible et ne pas être lésée comparativement aux établissements situés au RDC...

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mes remarques et reste attentive aux solutions et adaptations qui nous seront proposées.

Je me tiens à votre disposition en cas de besoin de consultation.

Vous souhaitant une excellente après-midi,
Bien cordialement,

Laura Houvenaghel

STUDIO LH

36 Avenue de Boutiny, 1er étage

06530 Peymeinade

07 67 83 31 53

www.studiolh.fr